



42, rue des Prés Gris
BRIARE
(Loiret)

N° 2023-012

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES
DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Projet de construction d'une résidence autonomie à Beaulieu-Sur-Loire

Le Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R 2162-22 et suivants,

Vu le projet de construction d'une résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire,

Vu le règlement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire,

Vu l'avis d'appel public à candidature publié sur le BOAMP le 07/04/2023 et sur le profil acheteur le 06/04/2023

ARRETE

ARTICLE 1. – Le jury de maîtrise d'œuvre pour l'opération en objet est composé des personnes suivantes :

Le Président, Emmanuel RAT et son représentant du Président, Serge RAGU

Titulaires : Sylvie BLOUET, Pierre-François BOUGUET, Michel CHAILLOU, Jacky HECQUET, Hubert POULAIN

Suppléants : Céline DESCHAMPS, Denis GERVAIS, Laurent LHOSTE, Pascal MUSLIN

Maîtres d'œuvre :

Alain Philippe Cholet (architecte)

Véronique Muller (architecte)

Isabelle Cortez (architecte)

Sont conviés, avec voix consultative :

Le Comptable public assignataire des paiements

Un représentant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

ARTICLE 2. – La Responsable Achats Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité,

Notifié aux intéressés

Fait à Briare, le 12 juin 2023

Le Président, Emmanuel RAT



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.